



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 187'000.- relative au remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus et Fresens

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 12, 13, 19 et 20 et du règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2020 ;

arrête :

Article 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 187'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus et Fresens.

Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi aux taux de 10%/an.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Rognon